

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 285/2025

AUX ETABLISSEMENTS BISMILAH

Après avoir reçu le contrat du marché n°VPM/MDNAC/CAB/025/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale, pour un montant total hors taxe dollars américains cent vingt-six mille huit cent trente un, trente-deux centimes (USD 526 831,32) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille six cent quatre-vingt-sept, quatre-vingt-deux centimes (USD 3 687,82), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Secrétaire de l'Etablissement

M. Claude EYAZUMU MBATI
Directeur Général